

*Le lait maternel est l'aliment idéal  
durant les 6 premiers mois de la vie*

## LES BIENFAITS POUR BÉBÉ

C'est le meilleur  
aliment pour lui

Contribue à  
l'apprentissage du  
goût

S'adapte aux  
besoins évolutifs  
de bébé

Réduit l'incidence  
de certaines  
maladies (diabète,  
obésité, allergies, ...)

Le lait est riche en  
anticorps

## LES BIENFAITS POUR MAMAN

Permet à l'utérus  
de se rétracter  
rapidement et de  
diminuer les pertes  
de sang

Diminue le risque  
d'ostéoporose et de  
certains cancers

C'est économique,  
pratique et toujours  
à disposition

Peut vous aider à perdre  
du poids en augmentant  
votre métabolisme

## PÔLE PETITE ENFANCE

### Pour nous contacter :

Carine ou Sandrine répondront à vos questions  
en amont de l'accueil en structure collective.

«Le Septan» entrée B - Quartier Saint-Martin  
**04 75 92 22 51**  
service.petite-enfance@montelimar-agglo.fr

### Pour aller plus loin, voici quelques pistes...

- **Médicaments compatibles avec l'allaitement**  
[www.lecrat.fr](http://www.lecrat.fr)
- **Association «Fammes»**  
réseau PRALL Montélimar  
[fammesmontelimar@gmail.com](mailto:fammesmontelimar@gmail.com)
- **Sage femme, consultante en lactation**  
sur le centre hospitalier de Montélimar  
[sosbebetete@yahoo.fr](mailto:sosbebetete@yahoo.fr)
- **Association française des consultants en lactation**  
[www.consultants-lactation.org](http://www.consultants-lactation.org)
- **PAP'S : papa.allaitement.** Portage et soutien  
[www.info-allaitement.org](http://www.info-allaitement.org)
- **La Leche League France**
- **«MOTS DE LAIT»**  
réseau PRALL Dieulefit  
**04 75 01 75 28**
- **Solidarilait 26/07**  
Loriol-sur-Drôme, Crest  
**04 75 85 59 39**

**montélimar**  
agglomération

## L'ALLAITEMENT

*« Et si l'arrivée de bébé  
à la crèche, n'était pas  
synonyme de sevrage »*

## Les structures

## MULTI-ACCUEIL

On n'est pas  
bien, là ?



L'allaitement en structure d'accueil collectif requiert quelques capacités d'adaptation pour le trio bébé, mère et professionnels. La structure choisie pour votre enfant vous soutiendra dans le maintien de l'allaitement, Allaiter: un geste qui favorise les liens entre une maman et son enfant. Les professionnels des multi-accueils de Montélimar agglomération ont travaillé sur ce thème et vous proposeront différentes solutions afin de poursuivre votre allaitement.



**La production de lait maternel s'adapte naturellement au rythme des tétées.**



Il vous sera possible de venir allaiter votre bébé dans les locaux de l'établissement d'accueil.

**Petit conseil :** Commencez à vous habituer à tirer votre lait avant l'arrivée de bébé à la crèche afin d'avoir une réserve.



## QUE DIT LA LOI ?

***allaiter et travailler, c'est votre droit***

Article L 1225-30. Pendant une année à compter du jour de la naissance, la salariée allaitant son enfant dispose à cet effet d'une heure par jour durant les heures de travail.

Article R1225-5 L'heure prévue à l'article L. 1225-30 dont dispose la salariée pour allaiter son enfant est répartie en deux périodes de trente minutes, l'une pendant le travail du matin, l'autre pendant l'après-midi. La période où le travail est arrêté pour l'allaitement est déterminée par accord entre la salariée et l'employeur. À défaut d'accord, cette période est placée au milieu de chaque demi-journée de travail

